



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
et des moyens

Bureau des ressources humaines
Affaire suivie par : Jocelyne HNASSON
Gestionnaire des ressources humaines
Tel : (+687) 23 04 55
Mail : mobilite@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Nouméa, le

23 DEC 2021

Réf : 2021/ *1396*

VACANCE DE POSTE

HAUT-COMMISSARIAT

Objet : Mobilité – appel à candidature

P.J. : 1 fiche de poste

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la fiche de poste de Chargé(e) du contrôle budgétaire et du contrôle de légalité, poste de catégorie B actuellement vacant.

Cette fiche de poste sera publiée sur l'application MOB-MI, réservée à la candidature des agents du ministère de l'intérieur, et sur le site de la Place de l'Emploi Public (PEP), réservée à la candidature des agents des autres administrations.

La durée de publication est prévue pour une période initiale d'un mois à compter de la parution de la fiche de poste sur MOB-MI.

Les personnes souhaitant candidater peuvent formaliser leur demande de mobilité selon la procédure suivante :

- Vous devez tout d'abord prendre l'attache des personnes dont les coordonnées sont indiquées sur la fiche de poste, rubrique "qui contacter ?" en vue de convenir d'un entretien.

Vous devez parallèlement :

Pour les candidatures MOB-MI

- Renseigner le formulaire de mobilité que vous trouverez sur le site intranet du haut-commissariat : <http://hc988.nouvelle-caledonie.mil/> - recueillir l'avis et la signature de votre hiérarchie directe et l'envoyer au bureau des ressources humaines du haut-commissariat à l'adresse : mobilite@nouvelle-caledonie.gouv.fr
- Saisir votre candidature dans l'application MOB-MI accessible depuis l'intranet du ministère : <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/mobilite-postes-vacants>, en joignant le formulaire de mobilité complété et les pièces demandées justifiant votre demande.

Le guide utilisateur MOB-MI est également disponible sur le site intranet du haut-commissariat.

Pour les candidatures PEP

- Renseigner le formulaire de mobilité que vous trouverez sur le site internet du haut-commissariat : <http://hc988.nouvelle-caledonie.mf/> - recueillir l'avis et la signature de votre hiérarchie directe et de votre gestionnaire RH et l'envoyer au bureau des ressources humaines du haut-commissariat à l'adresse : mobilite@nouvelle-caledonie.gouv.fr
- Saisir votre candidature dans l'application PEP : <https://place-emploi-public.gouv.fr/>, en joignant le formulaire de mobilité complété et les pièces demandées justifiant votre demande.

Attention, pour être recevables, vos candidatures doivent correspondre aux postes indiqués sur le formulaire de mobilité.

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat



Rémi BASTILLE

FICHE DE POSTE**Intitulé de l'emploi :**

Chargé du contrôle budgétaire et du contrôle de légalité

Catégorie statutaire / Corps
BGroupe RIFSEEP
G3**Domaine(s) fonctionnel(s)**

Affaires juridiques / gestion budgétaire et comptable

- EFR-CAIOM
- EFR-Permanent
- CAIOM-Tremplin
- Emploi-fonctionnel de la filière technique, sociale ou SIC

Emploi(s) type / Code(s) fiche de l'emploi-type

Chargé du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire (JUR008A)

Chargé de la gestion des dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales (GBF 004A)

 Poste substituéLe poste est-il ouvert aux contractuels ? Oui Non

Sur le fondement de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, cocher le ou les article(s) sur le(s)quel(s) s'appuie le recrutement sur contrat :

<input type="checkbox"/> 1° de l'article 4	<input type="checkbox"/> Article 6 bis	<input type="checkbox"/> Article 6 sexies
<input type="checkbox"/> 2° de l'article 4	<input type="checkbox"/> Article 6 quater	<input type="checkbox"/> Article 7 bis
<input type="checkbox"/> Article 6	<input type="checkbox"/> Article 6 quinquies	

Localisation administrative et géographique / Affectation

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – Secrétariat général – Direction de la légalité et des affaires juridiques – Bureau des collectivités locales – Section des finances locales - 9 bis, rue de la République – 98800 NOUMEA

Vos activités principales

- Exercice du contrôle budgétaire des actes de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes et de leurs établissements publics ainsi que des SEML ;
- Saisine de la chambre territoriale des comptes (CTC) et du suivi du déroulement de la procédure et de ses conséquences au niveau du suivi du budget de la collectivité ;
- Participe au conseil des collectivités territoriales notamment sur les questions d'ordre budgétaire ;
- Contrôle de la légalité des actes administratifs et budgétaires ;
- Relève les irrégularités et rédige les courriers à destination des collectivités territoriales ;
- Réalise les analyses financières des collectivités ;
- Assure la gestion et le suivi de dotations de l'Etat (Fond de péréquation intercommunales et communales FPIC, dotation des titres sécurisés DTS, dotation globale de fonctionnement aux communes DGF, dotation particulière des élus locaux DPEL, dotation de protection fonctionnelle des élus DPFE)
- Traitement des dossiers de mandatement d'office ;
- Suivi des indicateurs de performance ;
- S'informe sur l'évolution des finances locales ;
- Apporter une assistance aux collectivités en développant un lien de proximité avec les collectivités territoriales de son périmètre de contrôle.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

- Domaine technique nécessitant des connaissances et une appétence pour les matières juridiques et financières.
- Ce poste aux missions polyvalentes connaît une forte activité toute l'année et implique une très bonne organisation de travail et un suivi rigoureux des dossiers. Discrétion, courtoisie et esprit d'équipe nécessaires.

Vos compétences principales mises en œuvre

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
Avoir des compétences juridiques Niveaux pratique	Savoir appliquer la réglementation Niveau pratique	Sens des relations humaines Niveau pratique
Connaître l'environnement professionnel Niveau pratique	Savoir rédiger Niveau maîtrise	Savoir s'adapter Niveau pratique
Avoir des compétences en informatique Niveau pratique	Avoir l'esprit de synthèse Niveau maîtrise	
Avoir des compétences budgétaires et comptables Niveaux maîtrise	Savoir travailler en équipe Niveau maîtrise	
Autres :		

Votre environnement professionnel

- **Activités du service**

Le bureau des collectivités locales (BCL) est organisé en deux sections :

1° La section « contrôle de légalité » est chargée de l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et des établissements publics qui leur sont rattachés, des chambres consulaires, sociétés d'économie mixtes (SEM) et sociétés publiques locales (SPL), de la définition et la mise en œuvre de la stratégie locale de contrôle ;

2° La section « finances locales » est chargée du contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et de leurs établissements publics et des établissements publics locaux, de l'analyse financière des comptes des collectivités locales, de l'intercommunalité (création, modification et dissolution des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, composition de leurs organes délibérant et élection des exécutifs), de la mise en œuvre des procédures d'inscription et/ou de mandatement d'office et de la gestion des dotations de fonctionnement aux communes (DGF, dotation d'aménagement, dotation de développement rural, dotation élu local, ...)

Chacune des deux sections apporte, dans la limite de ses attributions, conseil, formation, expertise et assistance aux collectivités locales.

- **Composition et effectifs du service**

8 agents dont 1 chef de bureau (A), 2 agents de catégorie A dont un adjoint au chef de bureau, 4 agents de catégorie B dont un chef de section., 1 agent de catégorie C.

- **Liaisons hiérarchiques**

Responsable de la section des finances locales, adjointe au chef du BCL, chef du BCL, Directeur de la légalité et des affaires juridiques

- **Liaisons fonctionnelles**

Internes au Haut-commissariat, Direction des finances publiques et postes comptables du territoire, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Collectivités locales, Chambre territoriale des Comptes, Sociétés d'Economie Mixtes, banques, avocats, etc.

Durée attendue sur le poste : 2 ans, renouvelable une fois ou 3 à 5 ans

Vos perspectives :

Ce poste permet de valoriser une expérience professionnelle diversifiée dans le domaine de l'expertise budgétaire et du fonctionnement des collectivités locales, particulièrement au regard des spécificités du droit applicable en Nouvelle-Calédonie et dans un contexte institutionnel unique.

Liste des pièces requises pour déposer une candidature :

Voir le formulaire unique de demande de mobilité/recrutement disponible sur MOB-MI ou la PEP

Qui contacter ?

Madame Isabelle MICHEL-VILLAZ – chef de la section finances locales
Tél. 00 687 23 03 92 – courriel : isabelle.michel-villaz@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Monsieur Thibaud COURTIOL – chef du bureau des collectivités locales
Tél 00 687 23 03 51- courriel : thibaud.courtiol@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Date limite de dépôt des candidatures :

Date de mise à jour de la fiche de poste (JJ/MM/AAAA) : 01/12/2021